Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 28/11/2022 à 09h42
Réference de l'AR : 054-200043693-20221114-2022_110-DE
Affiché le 28/11/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 22-63

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU 14 NOVEMBRE 2022

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	29	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	5	(b)
Nombre de procurations	8	(c)
Soit un total de votants potentiels de	42	(a+b+c)

Objet : MARCHE PUBLIC AMO POLE ENFANCE

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : D MULDER (BASLIEUX)- P MOSCATO (BAZAILLES)- - SAPA D (BOISMONT) – GRETHEN P (CHARENCY VEZIN)- GEORGES D (DONCOURT LES LONGUYON)- J WEISS (EPIEZ) – JL THOMAS (FRESNOIS)- J THOMAS (han devt pierrepont)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON (LONGUYON)— J SAILLET (LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON) –- D PIEDFER (LONGUYON)-HOUSSON L-TROMBINI AM- M BORASO (LONGUYON)-- H BIZOT (LONGUYON)- G PAQUIN (LONGUYON) – GERARD G (LONGUYON)- JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS)-B DELATTRE- E JIRKOVSKY (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX (PIERREPONT)--R SAUNIER (ST PANCRE)- DEMUTH JP (ville au MONTOIS)- A DYE PELLISSON (VILLERS LA CHEVRE)- E GILLARDIN (VILLERS LE ROND)- JP DALLA RIVA (VILLETTE)- C LAURENT (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : CLAUDET E (ALLONDRELLE)- BIANCHI G (GRAND FAILLY) - WINGEL P (ST JEAN LES LONGUYON)- SEBAA D (TELLANCOURT) – LESIEUR P (VILLE HOUDLEMONT)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** LAHURE E(LONGUYON) à C PERCHERON (LONGUYON)- C LECOINTRE (LONGUYON) à PIEDFER D (LONGUYON)- N FOULON (LONGUYON) à JP JACQUE (LONGUYON)- WOJCIK JL (LONGUYON) à SAILLET J (longuyon)- GUILLIN P (BEUVEILLE) à MULDER D (BASLIEUX)- AZZARA JF (Beuveille) à THOMAS J (Han devant Pierrepont)- FAIETA M (Pierrepont) à MOINEAUX J (Pierrepont)- JENNESSON R (St Supplet) à LAURENT C (Viviers sur Chiers)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 21/11/2022, que la convocation du Conseil avait été faite le 7/11/2022 Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

Un nouveau pôle enfance, doté d'un LAPE, d'un RAM, d'une crèche (20 places) et d'un accueil périscolaire va voir le jour à Longuyon dans les locaux de l'ancien collège A. LEBRUN, avenue du Gal De Gaulle. Des travaux de mise aux normes sécuritaires et énergétiques ainsi qu'un aménagement spécifique aux contraintes d'hygiène et d'accueil des enfants nécessitent une réhabilitation complète du bâtiment. Une assistance à Maîtrise d'œuvre est nécessaire et M Prot, architecte a été choisi pour réaliser cette mission de lancement et de suivi du DCE pour un montant de 150 579.40 € HT soit 180 335.28 € TTC, représentant 10% d'honoraires.

	Marché	Avenant N° 1	TOTAL
Taux de rémunération	10,00%	10,00%	10,00%
	euros	euros	euros
Coût des travaux € HT :	390 000,00	1 112 794,00	1 502 794,00
Forfait de rémunération € HT :	39 000,00	111 279,40	150 279,40
TVA 20 % :	7 800,00	22 255,88	30 055,88
Forfait de rémunération € TTC :	46 800,00	133 535,28	180 335,28
(Cent quatre vingt mille trois cent trente cinq euros et vingt huit centimes toutes taxes comprises, avec taux de TVA à 20 %)			

ELEMENTS de MISSION	% TOTAL		TOTAL	TOTAL	TOTAL
ESQ	6%		2 340,00	6 676,76	9 016,76
APS	9%		3 510,00	10 015,15	13 525,15
APD	17%		6 630,00	18 917,50	25 547,50
PRO	24%		9 360,00	26 707,06	36 067,06
ACT	8%		3 120,00	8 902,35	12 022,35
VISA	6%		2 340,00	6 676,76	9 016,76
DET	25%		9 750,00	27 819,85	37 569,85
AOR	5%		1 950,00	5 563,97	7 513,97
TOTAL	100%	€ HT	39 000,00	111 279,40	150 279,40
		TVA 20 %	7 800,00	22 255,88	30 055,88
		€ TTC	46 800,00	133 535,28	180 335,28

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

AVEC 32 POUR 3 CONTRE 7 ABSTENTIONS

Décide de VALIDER cette assistance à maîtrise d'œuvre

Le Président

TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS

fait à LONGUYON le 21/11/2022

Jean-Pierre JACQUE